

POUVAIT-ON PASSER À CÔTÉ DE 1000 STAGIAIRISATIONS ?

À la suite de l'avis donné sur la feuille de route du projet social et professionnel en décembre 2020, des négociations de plusieurs mois jusqu'en juin 2021 sur l'attractivité et la dé-précarisation ont été menées dans l'intérêt des agents .

Concrètement en décembre 2020, le nombre de CDD de plus de 2 ans sur poste permanent et mensualité de remplacement, tout grade confondu, était de 1890 agents . Aujourd'hui sur les 1890 présents, 590 sont stagiaires et ont vu une stabilisation de leur emploi.

Après les résultats des concours et des commissions de sélection, on estime à 1074 les CDD de plus de 2 ans stagiairisés à fin 2022, il restera encore 816 CDD de plus de 2 ans.

Pour les filières A, B ou C, le rythme des concours de recrutement est accéléré ainsi que celui des commissions de sélection.

Nous vous rappelons que la stagiairisation doit être automatique sur poste permanent pour tous les nouveaux embauchés aides-soignants, infirmiers et les professionnels pouvant être recrutés sous conditions de diplôme.

Par ailleurs, 593 agents seront pris en charge financièrement au titre de la promotion professionnelle tout grade confondu.

**Ces mesures à elles seules méritaient l'engagement de
votre syndicat sud santé AP-HP
tant elles changent la vie de bon nombre d'entre nous.**



**Entre dire et faire, nous faisons,
c'est aussi cela être
un syndicat différent !**